

La concurrence au service de tous

Chef du service investigations (H/F)

Publication le 14 mars 2023

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

- **Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles** (ententes et abus)
- **Contrôler les opérations de concentrations** (fusions et rachats)
- **Emettre des recommandations** (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)
- **Réguler les professions réglementées**

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique et au développement durable.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Les services d'instruction, dirigés par le rapporteur général, comptent environ 120 rapporteurs permanents. Ils comprennent six services dédiés au traitement des dossiers contentieux, dont l'un est par ailleurs en charge des professions réglementées, ainsi que le service des concentrations, le service des investigations, le service économique et le service de l'économie numérique. Chaque service est dirigé par un chef de service et/ou un rapporteur général adjoint.

Aspects fonctionnels : le poste est placé, dans l'organigramme, sous l'autorité directe du rapporteur général (RG). Le(a) Chef(fe) du service investigations dirige une équipe d'une dizaine de rapporteurs. Le service investigations est constitué de 11 personnes : 1 chef de service, 1 adjoint en charge du contentieux des Opérations de Visites et Saisies (OVS), 1 adjoint en charge des enquêtes, 1 adjoint chargé de la cellule « informatique légale » et 7 cadres A dont 1 assistant rapporteur. Les rapporteurs de l'équipe ont des profils variés, à dominante juridique.

Aspects procéduraux : le code de commerce a confié au rapporteur général de l'Autorité de la concurrence (article R 461-4 du code de commerce) le soin de piloter l'instruction de l'ensemble des affaires dont l'autorité a à connaître. Sous son autorité directe, le(a) chef(fe) du service investigations a pour mission de sécuriser la mise en œuvre par les services d'instruction des pouvoirs d'enquête, d'organiser les opérations de visite et saisies et les assistances de la Commission Européenne, et de représenter le RG auprès des services de l'Etat, dans les conférences et à l'international. Il intervient en appui des autres services pour la conception des stratégies d'enquête et la mise en œuvre des pouvoirs d'enquête.

Environnement de travail : outre le rapporteur général, l'équipe de direction des services d'instruction comprend 10 encadrants (rapporteurs généraux adjoints ou chefs de service), de profils variés de type A+ et disposant tous d'une large expérience en droit ou en économie de la concurrence.

DESCRIPTION DU POSTE

Le(a) chef(fe) du service investigations a pour mission d'apporter son appui au rapporteur général et aux rapporteurs des services d'instruction dans tous les domaines dont le service à la charge :

- L'enquêtes en pouvoir simple et l'organisation des opérations de visites et saisies (OVS) - article L.450-4 du code commerce - demandées par les rapporteurs des unités concurrence ; une cellule interne au SI, la cellule informatique légale (CIL) est spécialement en charge des saisies informatiques (outils, formation et animation du réseau des rapporteurs FIT, relations avec les représentants d'autres autorités,...) ;
- Le traitement du contentieux généré par ces investigations sur autorisation judiciaire (réponses aux mémoires, représentation du rapporteur général devant les cours d'appel) ;
- La mise en place des assistances demandées par la Commission européenne lors des inspections qu'elle réalise sur le territoire national (Règlement 1/2003 art.20) ;
- La prise en charge directe d'enquêtes retenues pour investigations pour lesquelles la mise en œuvre des dispositions de l'article L.450-4 apparaît indispensable dans un délai rapide et d'enquêtes reçues par commission rogatoire dans les conditions prévues par l'article L. 450-1 II bis du code du commerce ;
- La gestion des signalements et des lanceurs d'alerte ;
- La rédaction de notes juridiques et techniques relative aux pouvoirs.

En termes de management, il (elle) veille à la cohésion de son équipe et s'assure de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. Il (elle) organise des réunions d'équipe, assigne des objectifs collectifs et individuels et s'assure de leur respect. Il (elle) veille à prévenir tout risque professionnel auxquels pourraient être exposés les rapporteurs de son unité. Enfin, il (elle) évalue les rapporteurs et s'appuie sur les services administratifs pour veiller au bon déroulé de carrière des agents qui lui sont hiérarchiquement rattachés.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat doit avoir une grande capacité de travail, une faculté à s'adapter à un environnement complexe et faire preuve de réactivité dans des délais souvent contraints. Une expérience dans le domaine de la concurrence (au moins 5 ans d'expérience) et une bonne maîtrise de l'anglais sont indispensables.

Le candidat doit être capable de piloter plusieurs dossiers en parallèle, tout en maîtrisant les différents aspects. Sa rigueur dans le respect des textes, sa vision stratégique dans le suivi des pouvoirs d'enquête et sa capacité à proposer des solutions opérantes et innovantes, en s'adaptant à des échéances contraintes seront des atouts forts dans le cadre d'une candidature.

En outre, son sens du relationnel doit lui donner une capacité à interagir avec des partenaires externes (entreprises, avocats, ministères, juridictions, autres autorités nationales de concurrence, Commission européenne) et internes (autres services de l'Autorité).

Une expérience managériale réussie dans un environnement similaire serait également un atout supplémentaire pour prétendre aux responsabilités de chef(fe) du service investigations. De nombreux déplacements sont à prévoir.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Le poste est ouvert aux agents titulaires de catégorie A+ (détachement sur contrat) ainsi qu'aux contractuels titulaires d'un diplôme de niveau 7 ou 8 (anciennement niveau I). Le recrutement se fera par contrat à durée indéterminée dans le cadre de l'alinéa 2 de l'article 16 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

La sélection des candidats se fera suivant les modalités suivantes :

- **Première phase** de recrutement : l'étude de la recevabilité des dossiers de candidature se fera par le service des ressources humaines de l'Autorité qui transmettra au rapporteur général une première sélection des dossiers. Le RG décidera d'une liste composée de candidats qui seront appelés à entrer dans une seconde phase de recrutement.
- **Seconde phase** de recrutement : les candidats retenus se verront proposer le dispositif suivant :
 - Les candidats seront auditionnés par une commission de sélection composée de 3 personnes : le RG, le secrétaire général et une personnalité qualifiée ou un chef de service ayant une expérience de la fonction de RGA. Devant la commission, les candidats disposeront d'un délai de 1 heure maximum chacun.
 - L'Autorité aura recours à un tiers spécialisé dans des tests de recrutements afin d'objectiver les qualités des candidats^[1] par l'étude de leurs compétences^[2].

Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) sont à adresser, par courriel, **au plus tard le 19 avril 2023** à recrutement@autoritedelaconcurrence.fr. Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : « **CHEF.INV.2023** ».

Des renseignements peuvent être pris auprès des personnes suivantes :

Noémie Picand, chargée du recrutement au service des ressources humaines (01.55.04.01.06)

Sophie Bresny, cheffe du service investigations (01.55.04.00.63)

Autorité de la concurrence
11, rue de l'échelle, 75001 Paris
01 55 04 00 00
www.autoritedelaconcurrence.fr



^[1] À l'exception de ceux ayant bénéficié d'un test équivalent en 2022 pour des fonctions similaires.

^[2] Les tests de recrutement sont une simple aide à la décision dont la méthodologie et les résultats seront présentés aux candidats.